

Le conseil des œuvres sociales a depuis de nombreuses années, établi les programmes des sociétés de bien-être et des services civils, tandis que le conseil du bien-être, plus nouveau, a pour objet de coordonner tous les efforts de la collectivité dans le domaine du bien-être des citoyens. Le bureau des services volontaires peut devenir un comité de l'un de ces conseils. Il prévoit les besoins et recrute les travailleurs bénévoles. Il prépare des dossiers des qualifications, de la compétence et de l'expérience de chacun d'entre eux afin de pouvoir leur assigner la tâche qui leur convient le mieux.

Tout bureau bien organisé devrait compter parmi ses fonctions celle de donner des cours d'instruction et d'organiser des séries de causeries données par des spécialistes de divers domaines.

Chaque centre établit des services auxiliaires et des comités de citoyens afin de contribuer au bien-être, au confort et à l'amusement des recrues qui suivent l'entraînement militaire.

L'effort bénévole s'accomplit surtout par :

1. Les conseils du bien-être ou les conseils d'œuvres sociales.
2. Les bureaux des services volontaires.
3. Les comités de citoyens et les services auxiliaires.

Il est donc très important, afin de prévenir le chevauchement et le gaspillage, d'avoir recours à la collaboration. On peut atteindre ce but au moyen d'un conseil de coordination représentant les conseils d'œuvres sociales, les organismes nationaux et les services des gouvernements. Les rapports entre les services civils et militaires seront plus intimes si le secrétaire du conseil d'œuvres sociales ou du conseil du bien-être est en même temps secrétaire du conseil de coordination. A tout événement, le secrétaire du conseil de coordination doit être parfaitement au courant de tous les services de bien-être de la collectivité.

2. Le centre moins important. Il est peu probable qu'on y rencontre un conseil des œuvres sociales ou un conseil du bien-être, mais il s'y trouve sûrement une ou deux œuvres sociales telles que la Société de bien-être de la jeunesse, le Victorian Order of Nurses, le préposé à l'assistance, le directeur de l'hygiène ou une filiale de l'institut féminin.

Lorsqu'il en est ainsi, il doit être possible de coordonner l'effort bénévole par l'entremise d'un bureau des services volontaires. A mesure que la guerre avance, il se formera de nouveaux comités pour faire face aux nouvelles conditions: groupes de consommateurs assistant le régisseur des prix, comités de récupération dirigeant le service de récupération

au sein de la collectivité, comité de rétablissement aidant au rétablissement des anciens combattants. Toute cette activité sera dirigée plus efficacement par l'entremise d'un bureau des services volontaires.

L'exposé ci-haut de la division des services volontaires féminins indique clairement qu'on ne se propose pas d'établir, à Ottawa, un organisme national, imposant aux divers centres un plan rigide de service volontaire; il s'agit plutôt d'étudier la situation locale et d'aider la collectivité à organiser son effort de telle sorte que nous puissions faire la guerre totale sans gaspillage ni chevauchement dans le domaine des œuvres bénévoles.

W. E. West,
Directrice des services volontaires féminins,
Services nationaux de guerre,
Ottawa.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE—MME McLAWS

M. McGREGOR:

1. Mme McLaws occupe-t-elle quelque position à la commission des prix et du commerce en temps de guerre?
2. Dans l'affirmative, à quel titre?
3. Quels sont les devoirs attachés à cette position?
4. Que reçoit-elle en salaire et (ou) allocations?
5. Depuis sa nomination combien a-t-elle reçu en frais de voyage et (ou) en allocation de subsistance?
6. Par qui et sur quelle recommandation a-t-elle été nommée?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Non.
- 2, 3, 4, 5 et 6. Voir réponse au n° 1.

COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE—Mlle JEAN BURNS

M. McGREGOR:

1. Mlle Jean Burns occupe-t-elle quelque position à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?
2. Dans l'affirmative, à quel titre?
3. Quels sont les devoirs de sa position?
4. Que reçoit-elle en salaire et (ou) allocations?
5. Depuis sa nomination, combien a-t-elle reçu en frais de voyage et (ou) en allocation de subsistance?
6. Par qui et sur quelle recommandation a-t-elle été nommée?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.
2. Commis.
3. Surveiller les affaires de routine et de procédure, les sténographes et le personnel de bureau (femmes).
4. \$1,380 par année.
5. Rien.
6. La Commission du service civil.